

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 juin 2025

**DEL\_20250625\_07**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29**

**21**

**26**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour un projet enfance à l'école Jaurès Curie**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE  
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE  
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE  
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS  
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY  
Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**26 juin 2025**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le  
**18 juin 2025**

**Absents :** Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les travaux de construction de la nouvelle médiathèque se terminent et les locaux jusqu'alors occupés par l'ancienne médiathèque dans l'école primaire Jaurès Curie vont par conséquent être libérés.

A cette occasion, la Ville va aménager ces locaux pour répondre aux besoins de création de classes et éventuellement d'un Accueil périscolaire (APS).

La première phase de travaux consistera à restructurer les sols en démolissant les dallages et en purgeant les sols sur environ 1 m de profondeur, empierrier avec un matériau sain puis réaliser une dalle en béton armé sur terre-plein.

Afin de participer au financement de ces travaux, il est proposé de solliciter la Région Pays de la Loire pour une subvention à présenter par l'intermédiaire de la CARENE, chef de file désigné pour piloter le suivi de ces subventions dans le cadre du contrat Pays de la Loire 2026.

Le montant de la subvention sollicitée est de 88 880 € pour un montant d'études et de travaux estimé à 300 000 € HT.

Le conseil municipal est invité à valider cette demande de subvention à la Région Pays de la Loire.

Les recettes seront inscrites au budget principal de la Ville.

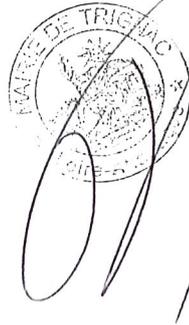
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,  
VU l'avis de la commission Finances en date du 16 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : De valider cette demande de subvention à la Région Pays de la Loire
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2025 - Préfet le :  
Reçu en préfecture le 27/06/2025 - Préfet le :  
Publié le :  
ID : 044-214402109-20250625-DEL\_20250625\_07-DE



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT